

Procès verbal

Le lundi 09 mars 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Secrétaire de la séance : Sylvie DILHET

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Cyril VENTAJA, Gabriel SABASTIA

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Fond Alix - Subvention Le Transfo
- Recherche de fuites sur réseau - Devis Ax'eau
- Convention d'honoraire Avocat Bédouret - Mandatement géomètre Marobin, et Subercaze expert auprès du Tribunal
- SIVU AURE 2000 - signature nouvelle convention
- SPS Pichon - Rénovation Maison Perrault
- Gardiennage 2026
- Vote du Compte Financier Unique 2025 (Compte administratif et compte de gestion)
- Subvention à l'association La Frenette - Aide à l'embauche d'un CDD Estives 2026

Délibérations à venir :

- Programme ONF / Travaux 2026 : compte-rendu de la réunion du renouvellement d'aménagement de la forêt communale, devis travaux ONF 2026, 2 devis pour consultation passage d'un lamier.
Infos sur le débardage sur le sentier pédagogique réalisé par ONF suite tempête du 19/12/2025.
- Devis SOCABAT : création d'un caniveau à Lurgues
- Pétition des résidents de Lurgues / Affaire Molinier
Ecrit de M. Molinier adressé à M. Fougua, 2ème adjoint
- Réparation des portails des garages communaux (Devis gonds de Mecamont) - 2 devis en attente (Lacaze serrurerie et LARRE Gabriel)
- Bac éleveurs
- Achat pneus tracteur : 2 devis

Informations et questions diverses :

- Présentation du Programme de travaux 2026 de la forêt communale d'Aulon par Emma LAMBERT (ONF)
- Demande d'informations à l'avocate de la Commune sur le dossier Molinier
- Courriers : Mme MICHOU BARATIN et M. GERAUD Pierre - Accès voirie
- Demande aide financière de la Société de Chasse d'Aulon pour réparation portail
- Autorisation de stockage temporaire dans les garages communaux à Mme GIROUARD Manon
- Demande de financement du RPI Guchen-Ancizan pour classe découverte
- Vente Maison Borde Carrère : documents envoyés à Maître Fabère le 29/01/2026, notaire pour constitution d'un compromis
- Vente grange Comet : projet Mme Agard (Atelier CAPI potier) repoussé à 2027
- Réunion ENEA le 25 février à 10h00 Mairie d'Aulon
- Projet à venir : plaque commémorative pour l'ALP
- Dermatose nodulaire

- Compte-rendu de l'ouverture des plis de la consultation des travaux à la Maison Perrault

Délibérations du conseil :

Subvention 2026 à l'association le TRANSFO (N° DE_2026_001)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association Le Transfo, représentée par sa présidente Madame Fanny VAN OPSTAL. Le projet « Alix Cuisine » est une résidence artistique portée par l'association Le Transfo et l'artiste Inès Fontaine, prévue pour 2025-2026 dans les Hautes-Pyrénées. Il s'appuie sur les archives photographiques du fonds Alix, qui documentent l'histoire sociale, culturelle et économique de la région depuis 1893. L'objectif est de créer un dialogue entre mémoire, cuisine, photographie et transmission. Des ateliers intergénérationnels autour de la photographie et de la cuisine seront organisés avec les habitants d'Aulon et le centre de loisirs d'Arreau, pour valoriser les savoirs locaux et créer de nouvelles archives visuelles.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette dynamique sociale, Monsieur le Maire propose de soutenir ce projet par une subvention d'un montant de 1000 €.

budget prévisionnel (haut) _ fonds alix & inès fontaine	
total	
inès fontaine (résidence de recherche > transfo)	3 000,00 €
inès fontaine (x5 dîner > transfo)	2 000,00 €
inès fontaine (x3 ateliers > transfo)	450,00 €
inès fontaine (conception & production > memento)	2 000,00 €
inès fontaine (droits d'exposition > memento)	120,00 €
élise drouet (x1 dîner > memento)	600,00 €
louise nicolas de lamballerie (conception, coord. > transfo)	2 000,00 €
louise nicolas de lamballerie (conception, coord. > memento)	2 980,00 €
défraiements	
A/R septembre 2025	62,00 €
A/R janvier 2026	69,00 €
A/R février 2026	75,00 €
modification A/R février	60,00 €
A/R avril/mai 2026	124,00 €
A/R juin 2026	178,00 €
A/R juin 2026 (montage auch)	88,00 €
A/R septembre 2026	150,00 €
A/R octobre 2026	150,00 €
A/R décembre 2026	150,00 €
élise drouet – 1 x A/R marseille/auch	180,00 €
production	
alimentaire (x5 dîners pour 20 pers. - aulon)	2 000,00 €
alimentaire (x1 dîner pour 32 pers. - memento)	640,00 €
fournitures de cuisine	800,00 €
matériaux divers (exposition > memento)	2 000,00 €
petites fournitures (ateliers > aulon)	160,00 €
imprévus	210,00 €
total	20 246,00 €
fonds propres association le transfo	488,00 €
mairie aulon	1 000,00 €
drac occitanie	4 000,00 €
memento (inès)	4 780,00 €
memento (louise)	2 980,00 €
air de midi	1 000,00 €
fond d'animation cantonal	1 000,00 €
région occitanie	5 000,00 €
total	20 246,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- A inscrire une subvention de la Commune à l'association Le Transfo sur le budget 2026.

Délibération : adoptée

Recherche de fuites sur réseaux d'eau du village (N° DE_2026_002)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'engager une campagne de recherche de fuites sur le réseau d'eau au regard du volume d'eau mis en distribution par rapport aux volumes facturés : le ratio est de l'ordre de 67% de fuites sur le réseau du village et Souscastet.

Un devis a été demandé à la société Ax'Eau pour une recherche de fuite systématique sur les 2.5 km de réseau concerné par un dispositif par corrélation acoustique.

Le montant de la prestation envisagée est de 935 € HT pour 1 journée d'investigation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Ax'Eau
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de l'opération.

Délibération : adoptée

Convention d'honoraire avocat, géomètre et expert - Dossier contentieux Molinier (N° DE_2026_003)

Monsieur le Maire fait le point au Conseil Municipal de la procédure engagée à l'encontre des travaux faits par Madame Marie-Véronique MOLINIER, du 27 au 28 septembre 2025 sur la parcelle cadastrée A173.

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération DE 2025-054 l'autorisant à engager une procédure en justice.

Monsieur le Maire donne lecture des différents rapports établis par les experts mandatés par la commune d'Aulon :

- Rapport de l'Huissier de justice Maître CLAVERIE,
- Rapport du géomètre expert Mr MAROBIN,
- Rapport de l'expert en voirie auprès des Tribunaux de Toulouse Mr SUBERCAZE,
- Rapport de l'avocat mandaté par la commune Maître BEDOURET,
- Rapport de la pétition signée par 70% des habitants du hameau de Lurgues.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour le courrier adressé par Maître BEDOURET ,à l'avocate des Consorts MOLINIER , Maître Marie Véronique MOLINIER le 16 décembre 2025 n'a fait l'objet d'aucune réponse mais va faire l'objet d'une relance qui pourra être suivi d'une action en justice, sur le fondement de l'article 835 du code de procédure civile afin de faire prescrire toutes mesures conservatoires ou de remise en état nécessaires pour prévenir un dommage imminent ou faire cesser un trouble manifestement illicite.

Dans l'état actuel des choses, les dépenses engagées par la Commune à hauteur de 6490.62 € TTC doivent être honorées.

- Huissier de justice Maître CLAVERIE : 456.00€
- Huissier de justice Maître BERNARD RUIZ :75.68 €
- Géomètre expert Mr MAROBIN : 1254.95 €
- Expert en voirie Mr SUBERCAZE : 2424,00€
- Avocate Maître BEDOURET : 840.00 €
- Convention d'Honoraires de procédure en référé devant le tribunal judiciaire de Maître BEDOURET 1440 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, :

- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'action en justice.
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses engagées telles que décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à communiquer à l'ensemble de nos concitoyens la synthèse établie par notre avocat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat.

Délibération : adoptée

Mission Coordination SPS pour la rénovation de la maison Perrault avec transformation d'une partie en ERP (N° DE_2026_004)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation intérieur et extérieur de la maison Perrault et de la Maison de l'Écrit Pyrénéen.

Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises a été engagée le 9 février 2026 et qu'il y a lieu de contracter une mission de coordination SPS au regard du futur marché qui comprend 9 lots.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater la société SPS PICHON (mission de coordination SPS) pour un montant de 2999.25 €HT conformément au devis N° 069/2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la commande de cette prestation.

Délibération : adoptée

Gardiennage 2026 (N° DE_2026_005)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par quatre salariés sur les estives de la commune d'Aulon pour la saison d'estive 2026.

dont le montant des dépenses présentées s'élève à la somme de **50 796,00 €**.

Le montant total des dépenses éligibles est de 50 632,00 €.

Dans le cadre de l'appel à projets « GARDIENNAGE DES TROUPEAUX HORS DISPOSITIF PREDATION » pour l'année 2026, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de **60 %** du montant total des dépenses éligibles, soit un total de **30 379,20 €**, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : **20 416,80 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER) et du Conseil Régional d'Occitanie,
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire de la commune d'Aulon, pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Délibération : adoptée

Subvention à l'association La Frenette - Aide à l'embauche d'un CDD Estives 2026 (N° DE_2026_006)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023, un PAEC a été engagé par la RNR et la Commune d'AULON gestionnaire de l'Estive, amenant à la contractualisation d'une MAEC relative à la Biodiversité par le gestionnaire d'estive de 2024 à 2028.

Dans ce contexte et dans la continuité des actions menées les années précédentes, il est envisagé de créer un emploi en CDD de 6 mois porté par l'association la Frenette gestionnaire de la RNR.

Les missions confiées à l'emploi consisteront à suivre les actions engagées par la RNR,

à faire le lien entre les acteurs pastoraux et à l'accompagner les projets du territoire dans les domaines de l'agroécologie :

- Mise en place des recommandations de gardiennage et de conduite pastorale
- Mise en place des recommandations de chargement
- Mise en place des recommandations de gestion sanitaire
- Dialogue territorial
- Appui aux missions de gestion de la RNR
- Gestion administrative

Vu l'intérêt de la mission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la maquette financière du projet en venant compléter la subvention de la Région Occitanie obtenue par l'association de **16 722 € sur les 22491.36 € de l'ensemble du projet.**

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal propose d'intégrer sur le prochain budget 2026 la somme correspondante et de verser en 2026 une aide à hauteur de **5770 € à l'association La Frênette en vue de la contractualisation du CDD ci-dessus qui démarrera au 2ème trimestre 2026. Cette aide sera financée par l'aide MAEC surfacique 2025 d'un montant de 29 033,43 € qui sera perçue par la commune en 2026.**

Délibération : adoptée

Approbation du compte unique financier - BUDGET PRINCIPAL D'AULON 2025 (N° DE_2026_007)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	725 592,37	0,00	158 648,33	0,00	884 240,70
Opérations exercice	464 530,91	646 880,73	129 410,92	96 483,29	593 941,83	743 364,02
Total	464 530,91	1 372 473,10	129 410,92	255 131,62	593 941,83	1 627 604,72
Résultat de		907 942,19		125 720,70		1 033 662,89

clôture						
Restes à réaliser	0,00	0,00	7 620,00	0,00	7 620,00	0,00
Total cumulé	0,00	907 942,19	7 620,00	125 720,70	7 620,00	1 033 662,89
Résultat définitif		907 942,19		118 100,70		1 026 042,89

Jean-Bertrand DUBARRY, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Sylve DILHET, 1ère adjointe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Bertrand DUBARRY, Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Affectation du résultat de fonctionnement - BUDGET PRINCIPAL D'AULON 2025 (N° DE_2026_008)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de fonctionnement 2025 et propose leurs affectations.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	725 592,37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	776 500,65
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	182 349,82
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	907 942,19
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	907 942,19
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	907 942,19
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal accepte l'affectation du résultat proposé et autorise Monsieur le Maire à inscrire ces écritures comptables au prochain budget de la Commune.

Délibération : adoptée

Approbation du compte unique financier - Budget Eau et Assainissement AULON 2025 (N° DE_2026_009)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	18 322,95	0,00	18 322,95
Opérations exercice	56 580,94	55 750,58	43 236,92	40 034,61	99 817,86	95 785,19
Total	56 580,94	55 750,58	43 236,92	58 357,56	99 817,86	114 108,14
Résultat de clôture	830,36			15 120,64		14 290,28
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	830,36	0,00	0,00	15 120,64	0,00	14 290,28
Résultat définitif	830,36			15 120,64		14 290,28

Jean-Bertrand DUBARRY, Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Sylvie DILHET, 1ère adjointe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Bertrand DUBARRY, Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Eau et Assainissement AULON 2025 (N° DE_2026_010)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de fonctionnement 2025 et propose leurs affectations.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	1 821,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	830,36
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-830,36
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2025	830,36
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	830,36

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal accepte l'affectation du résultat proposé et autorise Monsieur le Maire à inscrire ces écritures comptables au prochain budget de la Commune.

Délibération : adoptée

Projet Murets d'Art 2026 : au théâtre de verdure sur le site du Castera à AULON (N° DE_2026_011)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'offre de service du Pays d'Art et d'Histoire en association avec la Soulane, le Transfo, avec Murets d'Art et le Parc National qui proposent un chantier participatif transfrontalier autour de la réhabilitation de murets en pierres sèches.

Autour d'un chantier participatif, habitants du territoire et jeunes du territoire (avec l'AIREL) vont rencontrer des murailleurs et des artistes (plasticien, dessinateur, photographe, vidéaste...) pour remonter des murets en pierre sèche avec les techniques traditionnelles tout en y associant un travail artistique qui fera corps avec le muret.

Le chantier se déroulera du vendredi 16 au vendredi 23 octobre 2026.

- Le projet d'un montant de 18 000 € TTC est réalisé dans le cadre de la CGEAC porté par la CCAL et cofinancé par :
 - La CCAL 33.5%
 - La DRAC Occitanie 33.5%
 - Le FEADER 27.5 %
 - La commune D'AULON 5.5%.
- La participation financière de la commune à prévoir pour permettre de mener le projet dans toute sa globalité est de 1000 €
- Une convention de partenariat sera signée entre la CCAL et la mairie

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition du PAH,
- De proposer la réhabilitation du « théâtre de verdure du Castera »
- De solliciter le CAUE pour préparer une esquisse du lieu.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux et à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de l'opération.

Délibération : adoptée

Subvention à l'association La Frenette - Aide à l'embauche d'un CDD Estives 2026 - Abroge et remplace la délibération n°2026-006 (N° DE_2026_012)

Monsieur le Maire précise que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2026-006 de la séance du 9 mars 2026. Les montants des subventions et aides étaient erronés.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023, un PAEC a été engagé par la RNR et la Commune d'AULON gestionnaire de l'Estive, amenant à la contractualisation d'une MAEC relative à la Biodiversité par le gestionnaire d'estive de 2024 à 2028.

Dans ce contexte et dans la continuité des actions menées les années précédentes il est envisagé de créer un emploi en CDD de 6 mois porté par l'association la Frenette cogestionnaire de la RNR.

Les missions confiées à l'emploi consisteront à suivre les actions engagées par la RNR, à faire le lien entre les acteurs pastoraux et à l'accompagner les projets du territoire dans les domaines de l'agroécologie :

- Mise en place des recommandations de gardiennage et de conduite pastorale
- Mise en place des recommandations de chargement
- Mise en place des recommandations de gestion sanitaire
- Dialogue territorial
- Appui aux missions de gestion de la RNR

- Gestion administrative

Vu l'intérêt de la mission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la maquette financière du projet en venant compléter la subvention de la Région Occitanie obtenue par l'association de **16 722 € sur les 19 847.94 € de l'ensemble du projet.**

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal propose d'intégrer sur le prochain budget la somme correspondante et de verser en 2026 une aide à hauteur de **3 126.39 € à l'association La frênette en vue de la contractualisation du CDD ci-dessus qui démarrera au 2ème trimestre 2026. Cette aide sera fiancée par l'aide MAEC surfacique 2025 d'un montant de 29 033,43 € qui sera perçue par la commune en 2026.**

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses :

- Présentation du Programme de travaux 2026 de la forêt communale d'Aulon par Emma LAMBERT (ONF) : un compte-rendu oral a été fait et se sera au prochain conseil municipal de déterminer quels travaux il souhaite engager.
- Demande d'informations à l'avocate de la Commune sur le dossier Molinier : A ce jour, pas de retours de notre avocate.
- Courriers : Mme MICHOU BARATIN et M. GERAUD Pierre - Accès voirie : Les 2 courriers ont été lus et débattus entre les conseillers. La demande de Mme MICHOU-BARATIN sera traitée par le prochain conseil. La SCI AMA a été informée elle aussi.
- Demande aide financière de la Société de Chasse d'Aulon pour réparation portail : La Commune ne versera pas d'aide financière et conseille à la Société de chasse de s'adresser à son assureur.
- Autorisation de stockage temporaire dans les garages communaux à Mme GIROUARD Manon.
- Demande de financement du RPI Guchen-Ancizan pour classe découverte.
- Vente Maison Borde Carrère : documents envoyés à Maître Fabère le 29/01/2026, notaire pour constitution d'un compromis : Monsieur Cyril VENTAJA nous informe que cette notaire se désengage du dossier. Il faut trouver une autre solution pour permettre la vente. Un courrier a été adressé à la Sous-Préfète pour avis ainsi qu'à l'ADAC suite à la sollicitation de Mr le Maire. Ce dossier reste à traiter.
- Vente grange Comet : projet Mme Agard (Atelier CAPI potier) repoussé à 2027
- Réunion ENEA le 25 février à 10h00 Mairie d'Aulon
- Projet à venir : plaque commémorative pour l'ALP
- Dermatose nodulaire : Mr le Maire a transmis à tous les éleveurs transhumants l'information.
- Compte-rendu de l'ouverture des plis de la consultation des travaux à la Maison Perrault : Mr le Maire a transmis à Arbizon Architecture les plis déposés sur la plateforme des marchés publics pour analyse.
- Le 09/003/2026, les derniers meubles de la Maison Bertrone ont été transférés aux garages communaux.

Le dernier conseil municipal du mandat 2020-2026 s'est achevé à 21h.

Jean-Bertrand DUBARRY
Président de séance



Sylvie DILHET
Secrétaire de séance


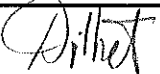


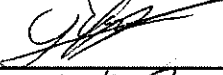

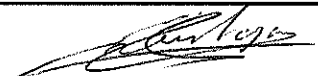
A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Dilhet', is written below the name Sylvie DILHET.

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre

AULON - Commune - 65

LISTE DE PRESENCE

Séance du 09 mars 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DUBARRY Jean-Bertrand	Maire	
DILHET Sylvie	1ere adjointe	
FOUGA Lucien	2eme adjoint	
CHEMLA Céline	Conseillère	
GARNIER Philippe	Conseiller	
SABASTIA Gabriel	Conseiller	
VENTAJA Cyril	Conseiller	

Elu secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE-DE_2026_001-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_001

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Subvention 2026 à l'association le TRANSFO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association Le Transfo, représentée par sa présidente Madame Fanny VAN OPSTAL. Le projet « Alix Cuisine » est une résidence artistique portée par l'association Le Transfo et l'artiste Inès Fontaine, prévue pour 2025-2026 dans les Hautes-Pyrénées. Il s'appuie sur les archives photographiques du fonds Alix, qui documentent l'histoire sociale, culturelle et économique de la région depuis 1893. L'objectif est de créer un dialogue entre mémoire, cuisine, photographie et transmission. Des ateliers intergénérationnels autour de la photographie et de la cuisine seront organisés avec les habitants d'Aulon et le centre de loisirs d'Arreau, pour valoriser les savoirs locaux et créer de nouvelles archives visuelles.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette dynamique sociale, Monsieur le Maire propose de soutenir ce projet par une subvention d'un montant de 1000 €.



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026

065-216500462-DE-2026-001-DE

budget prévisionnel (haut) _ fonds alix & inès fontaine	
total	
inès fontaine (résidence de recherche > transfo)	3 000,00 €
inès fontaine (x5 dîner > transfo)	2 000,00 €
inès fontaine (x3 ateliers > transfo)	450,00 €
inès fontaine (conception & production > memento)	2 000,00 €
inès fontaine (droits d'exposition > memento)	120,00 €
élise drouet (x1 dîner > memento)	600,00 €
louise nicolas de lamballerie (conception, coord. > transfo)	2 000,00 €
louise nicolas de lamballerie (conception, coord. > memento)	2 980,00 €
défraiements	
A/R septembre 2025	62,00 €
A/R janvier 2026	69,00 €
A/R février 2026	75,00 €
modification A/R février	60,00 €
A/R avril/mai 2026	124,00 €
A/R juin 2026	178,00 €
A/R juin 2026 (montage auch)	88,00 €
A/R septembre 2026	150,00 €
A/R octobre 2026	150,00 €
A/R décembre 2026	150,00 €
élise drouet — 1 x A/R marseille/auch	180,00 €
production	
alimentaire (x5 dîners pour 20 pers. - aulon)	2 000,00 €
alimentaire (x1 dîner pour 32 pers. - memento)	640,00 €
fournitures de cuisine	800,00 €
matériaux divers (exposition > memento)	2 000,00 €
petites fournitures (ateliers > aulon)	160,00 €
imprévus	210,00 €
total	20 246,00 €
fonds propres association le transfo	486,00 €
mairie aulon	1 000,00 €
drac occitanie	4 000,00 €
memento (inès)	4 780,00 €
memento (louise)	2 980,00 €
air de midi	1 000,00 €
fond d'animation cantonal	1 000,00 €
région occitanie	5 000,00 €
total	20 246,00 €

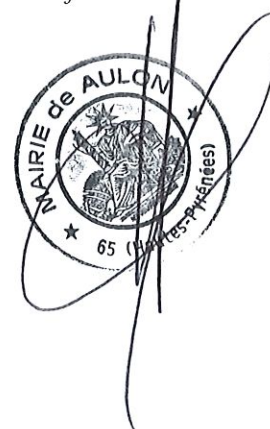
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- A inscrire une subvention de la Commune à l'association Le Transfo sur le budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY
Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_002-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_002

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Recherche de fuites sur réseaux d'eau du village

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'engager une campagne de recherche de fuites sur le réseau d'eau au regard du volume d'eau mis en distribution par rapport aux volumes facturés : le ratio est de l'ordre de 67% de fuites sur le réseau du village et Souscastet.

Un devis a été demandé à la société Ax'Eau pour une recherche de fuite systématique sur les 2.5 km de réseau concerné par un dispositif par corrélation acoustique.

Le montant de la prestation envisagée est de 935 € HT pour 1 journée d'investigation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Ax'Eau
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de l'opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_003-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_003

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Convention d'honoraire avocat, géomètre et expert - Dossier contentieux Molinier

Monsieur le Maire fait le point au Conseil Municipal de la procédure engagée à l'encontre des travaux faits par Madame Marie-Véronique MOLINIER, du 27 au 28 septembre 2025 sur la parcelle cadastrée A173.

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération DE 2025-054 l'autorisant à engager une procédure en justice.

Monsieur le Maire donne lecture des différents rapports établis par les experts mandatés par la commune d'Aulon :

- Rapport de l'Huissier de justice Maître CLAVERIE,
- Rapport du géomètre expert Mr MAROBIN,
- Rapport de l'expert en voirie auprès des Tribunaux de Toulouse Mr SUBERCAZE,
- Rapport de l'avocat mandaté par la commune Maître BEDOURET,
- Rapport de la pétition signée par 70% des habitants du hameau de Lurgues.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour le courrier adressé par Maître BEDOURET ,à l'avocate des Consorts MOLINIER , Maître Marie Véronique MOLINIER le 16 décembre 2025 n'a fait l'objet d'aucune réponse mais va faire l'objet d'une relance qui pourra être suivi d'une action en justice, sur le fondement de l'article 835 du code de procédure civile afin de faire prescrire toutes mesures conservatoires ou de remise en état nécessaires pour prévenir un dommage imminent ou faire cesser un trouble manifestement illicite.

Dans l'état actuel des choses, les dépenses engagées par la Commune à hauteur de 6490.62 € TTC doivent être honorées.

- Huissier de justice Maître CLAVERIE : 456.00€
- Huissier de justice Maître BERNARD RUIZ : 75.68 €
- Géomètre expert Mr MAROBIN : 1254.95 €
- Expert en voirie Mr SUBERCAZE : 2424,00€
- Avocate Maître BEDOURET : 840.00 €

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
965216500462-DE_2026_003-DE
A G E D I

- Convention d'Honoraires de procédure en référé devant le tribunal judiciaire de Maitre BEDOURET 1440 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, :

- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'action en justice.
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses engagées telles que décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à communiquer à l'ensemble de nos concitoyens la synthèse établie par notre avocat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_004-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_004

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Mission Coordination SPS pour la rénovation de la maison Perrault avec transformation d'une partie en ERP

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation intérieur et extérieur de la maison Perrault et de la Maison de l'Écrit Pyrénéen.

Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises a été engagée le 9 février 2026 et qu'il y a lieu de contracter une mission de coordination SPS au regard du futur marché qui comprend 9 lots.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater la société SPS PICHON (mission de coordination SPS) pour un montant de 2999.25 €HT conformément au devis N° 069/2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la commande de cette prestation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_005-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Gardiennage 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par quatre salariés sur les estives de la commune d'Aulon pour la saison d'estive 2026.

dont le montant des dépenses présentées s'élève à la somme de **50 796,00 €**.

Le montant total des dépenses éligibles est de 50 632,00 €.

Dans le cadre de l'appel à projets « GARDIENNAGE DES TROUPEAUX HORS DISPOSITIF PREDATION » pour l'année 2026, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de **60 %** du montant total des dépenses éligibles, soit un total de **30 379,20 €**, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : **20 416,80 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

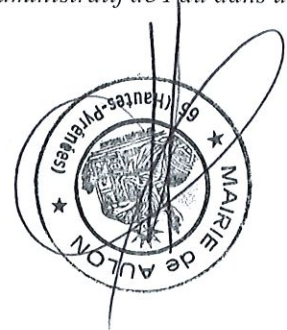
- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER) et du Conseil Régional d'Occitanie,
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire de la commune d'Aulon, pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_006-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Subvention à l'association La Frenette - Aide à l'embauche d'un CDD Estives 2026

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023, un PAEC a été engagé par la RNR et la Commune d'AULON gestionnaire de l'Estive, amenant à la contractualisation d'une MAEC relative à la Biodiversité par le gestionnaire d'estive de 2024 à 2028.

Dans ce contexte et dans la continuité des actions menées les années précédentes, il est envisagé de créer un emploi en CDD de 6 mois porté par l'association la Frenette cogestionnaire de la RNR.

Les missions confiées à l'emploi consisteront à suivre les actions engagées par la RNR, à faire le lien entre les acteurs pastoraux et à l'accompagner les projets du territoire dans les domaines de l'agroécologie :

- Mise en place des recommandations de gardiennage et de conduite pastorale
- Mise en place des recommandations de chargement
- Mise en place des recommandations de gestion sanitaire
- Dialogue territorial
- Appui aux missions de gestion de la RNR
- Gestion administrative

Vu l'intérêt de la mission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la maquette financière du projet en venant compléter la subvention de la Région Occitanie obtenue par l'association de **16 722 € sur les 22491.36 € de l'ensemble du projet.**

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal propose d'intégrer sur le prochain budget 2026 la somme correspondante et de verser en 2026 une aide à hauteur de **5770 € à l'association La Frénette en vue de la contractualisation du CDD ci-dessus qui démarrera au 2ème trimestre 2026. Cette aide sera financée par l'aide MAEC surfacique 2025 d'un montant de 29 033,43 € qui sera perçue par la commune en 2026.**

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de reception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_0065
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE-DE_2026_007-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	6

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie DILHET.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Céline CHEMLA

Objet : Approbation du compte unique financier - BUDGET PRINCIPAL D'AULON 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	725 592,37	0,00	158 648,33	0,00	884 240,70
Opérations exercice	464 530,91	646 880,73	129 410,92	96 483,29	593 941,83	743 364,02
Total	464 530,91	1 372 473,10	129 410,92	255 131,62	593 941,83	1 627 604,72

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026

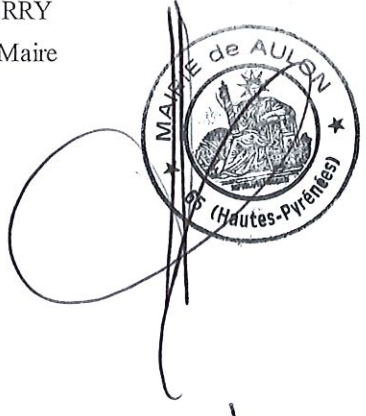
Résultat de clôture		907 942,19		125 720,70		1 033 662,89
Restes à réaliser	0,00	0,00	7 620,00	0,00	7 620,00	0,00
Total cumulé	0,00	907 942,19	7 620,00	125 720,70	7 620,00	1 033 662,89
Résultat définitif		907 942,19		118 100,70		1 026 042,89

Jean-Bertrand DUBARRY, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Sylvie DILHET, 1ère adjointe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Bertrand DUBARRY, Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY
Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_008-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - BUDGET PRINCIPAL D'AULON 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de fonctionnement 2025 et propose leurs affectations.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	725 592,37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	776 500,65
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	182 349,82
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	907 942,19
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	907 942,19
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	907 942,19

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216406462-DE-2026-008-DE
A G E D

B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

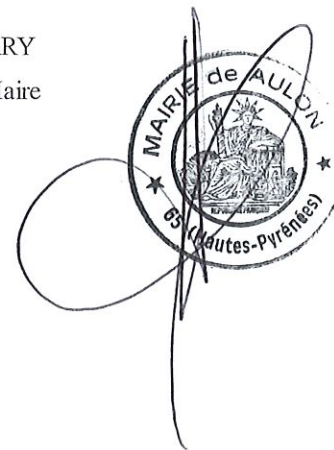
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal accepte l'affectation du résultat proposé et autorise Monsieur le Maire à inscrire ces écritures comptables au prochain budget de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_009-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

N°DE_2026_009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	6

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie DILHET.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Céline CHEMLA

Objet : Approbation du compte unique financier - Budget Eau et Assainissement AULON 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	18 322,95	0,00	18 322,95
Opérations exercice	56 580,94	55 750,58	43 236,92	40 034,61	99 817,86	95 785,19
Total	56 580,94	55 750,58	43 236,92	58 357,56	99 817,86	114 108,14

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026

Date de reception de l'AR: 13/03/2026

065-216500462-DE-2026-009-DE

Résultat de clôture	830,36			15 120,64		14 290,28
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	830,36	0,00	0,00	15 120,64	0,00	14 290,28
Résultat définitif	830,36			15 120,64		14 290,28

Jean-Bertrand DUBARRY, Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Sylvie DILHET, 1ère adjointe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Bertrand DUBARRY, Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
065-216500462-DE_2026_010-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



02/03/2026

N°DE_2026_010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Eau et Assainissement AULON 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de fonctionnement 2025 et propose leurs affectations.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	1 821,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	830,36
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-830,36
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026

Date de réception de l'AR: 13/03/2026

0066-21650463-DEF-2026_010-DE
A3ED

affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2025	830,36
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	830,36

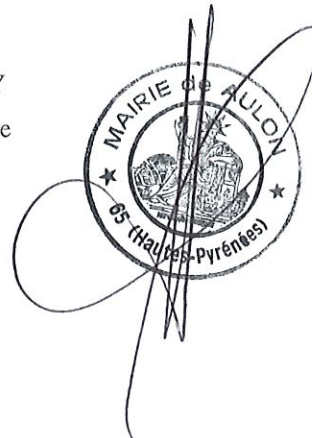
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal accepte l'affectation du résultat proposé et autorise Monsieur le Maire à inscrire ces écritures comptables au prochain budget de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de réception de l'AR: 20/03/2026
065-216500462-DE_2026_011-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

N°DE_2026_011

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Cyril VENTAJA, Gabriel SABASTIA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Projet Murets d'Art 2026 : au théâtre de verdure sur le site du Castera à AULON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'offre de service du Pays d'Art et d'Histoire en association avec la Soulane, le Transfo, avec Murets d'Art et le Parc National qui proposent un chantier participatif transfrontalier autour de la réhabilitation de murets en pierres sèches.

Autour d'un chantier participatif, habitants du territoire et jeunes du territoire (avec l'AIREL) vont rencontrer des muraillers et des artistes (plasticien, dessinateur, photographe, vidéaste...) pour remonter des murets en pierre sèche avec les techniques traditionnelles tout en y associant un travail artistique qui fera corps avec le muret.

Le chantier se déroulera du vendredi 16 au vendredi 23 octobre 2026.

- Le projet d'un montant de 18 000 € TTC est réalisé dans le cadre de la CGEAC porté par la CCAL et cofinancé par :
 - La CCAL 33.5%
 - La DRAC Occitanie 33.5%
 - Le FEADER 27.5 %
 - La commune D'AULON 5.5%.
- La participation financière de la commune à prévoir pour permettre de mener le projet dans toute sa globalité est de 1000 €
- Une convention de partenariat sera signée entre la CCAL et la mairie

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition du PAH,
- De proposer la réhabilitation du « théâtre de verdure du Castera »
- De solliciter le CAUE pour préparer une esquisse du lieu.

Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de reception de l'AR: 20/03/2026
065-216500462-DE-2026-0011-DE
A G E D E

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux et à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de l'opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de réception de l'AR: 20/03/2026
065-216500462-DE_2026_012-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



09/03/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 09 mars 2026

N°DE_2026_012

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le neuf mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Cyril VENTAJA, Gabriel SABASTIA

Date de la convocation :

Le 02 mars 2026

Date d'affichage :

Le 02 mars 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Sylvie DILHET

Objet : Subvention à l'association La Frenette - Aide à l'embauche d'un CDD Estives 2026 - Abroge et remplace la délibération n°2026-006

Monsieur le Maire précise que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2026-006 de la séance du 9 mars 2026. Les montants des subventions et aides étaient erronés.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023, un PAEC a été engagé par la RNR et la Commune d'AULON gestionnaire de l'Estive, amenant à la contractualisation d'une MAEC relative à la Biodiversité par le gestionnaire d'estive de 2024 à 2028.

Dans ce contexte et dans la continuité des actions menées les années précédentes il est envisagé de créer un emploi en CDD de 6 mois porté par l'association la Frenette cogestionnaire de la RNR.

Les missions confiées à l'emploi consisteront à suivre les actions engagées par la RNR, à faire le lien entre les acteurs pastoraux et à l'accompagner les projets du territoire dans les domaines de l'agroécologie :

- Mise en place des recommandations de gardiennage et de conduite pastorale
- Mise en place des recommandations de chargement
- Mise en place des recommandations de gestion sanitaire
- Dialogue territorial
- Appui aux missions de gestion de la RNR
- Gestion administrative

Vu l'intérêt de la mission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la maquette financière du projet en venant compléter la subvention de la Région Occitanie obtenue par l'association de **16 722 € sur les 19 847.94 € de l'ensemble du projet.**

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal propose d'intégrer sur le prochain budget la somme correspondante et de verser en 2026 une aide à hauteur de **3 126.39 € à l'association La frênette en vue de la contractualisation du CDD ci-dessus qui**

Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de réception de l'AR: 20/03/2026
065-216500462-DE-2025-12-DE
A G E N T

démarrera au 2ème trimestre 2026. Cette aide sera financée par l'aide MAEC surfacique 2025 d'un montant de 29 033,43 € qui sera perçue par la commune en 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire

